

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dissoute: **Caisse-Maladie de Nendaz et Veysonnaz, Nendaz (VS)**
2.

Statut juridique de l'entité juridique dissoute: Fondation
3.

Nom et siège de l'entité juridique reprenante: Natura Gesundheitskasse, St. Niklaus
4.

Statut juridique de l'entité juridique reprenante: Fondation
5.

Décision par: l'Office fédéral des assurances sociales
6.

Date de la décision: 07.03.2003
7.

Echéance de préavis des créances: **14.04.2005**
8.

Adresse pour la déclaration des créances: Natura Gesundheitskasse, c/o Groupe Mutuel, rue du Nord 5, 1920 Martigny
9.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
10.

Remarques: Décision par: l'Office fédéral des assurances sociales (autorité de surveillance).
Fusion avec effet rétroactif au 01.01.2002. les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la Natura Gesundheitskasse, à St Niklaus.

Groupe Mutuel, Service Juridique
1920 Martigny
(02744208)